

Procedure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2005/2192(INI)
Procédure terminée	
Catastrophes naturelles, incendies, inondations et sécheresses: aspects environnementaux	
Sujet	
3.70 Politique de l'environnement	
3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	PSE ESTRELA Edite	27/10/2005
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Environnement		

Evénements clés			
27/10/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/04/2006	Vote en commission		Résumé
27/04/2006	Dépôt du rapport de la commission	A6-0149/2006	
18/05/2006	Résultat du vote au parlement		
18/05/2006	Débat en plénière		
18/05/2006	Décision du Parlement	T6-0224/2006	Résumé
18/05/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2005/2192(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ENVI/6/31161

Portail de documentation					
Projet de rapport de la commission		PE370.246	07/03/2006	EP	
Amendements déposés en commission		PE371.874	31/03/2006	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0149/2006	27/04/2006	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0224/2006	18/05/2006	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2006)2902	22/06/2006	EC	

Catastrophes naturelles, incendies, inondations et sécheresses: aspects environnementaux

La commission a adopté le rapport d'initiative d'Edite ESTRELA (PSE, PT) sur les aspects environnementaux des catastrophes naturelles (incendies, sécheresses et inondations). Le rapport met en exergue le rôle du changement climatique dans l'intensification des catastrophes naturelles mais souligne que les mesures de prévention, une meilleure planification et la préservation des écosystèmes pourraient réduire leur impact. Il préconise la mise en place d'un observatoire européen de la sécheresse, de la désertification, des inondations et autres effets du changement climatique, qui sera chargé de collecter l'information et de permettre une riposte plus efficace.

Les membres veulent une utilisation plus durable, plus rationnelle et plus efficace de l'eau de l'UE, accompagnée de mesures ad hoc visant les gros consommateurs dans l'agriculture, le tourisme, les villes et l'industrie. Ils insistent également sur la nécessité de promouvoir des campagnes de sensibilisation à la prévention des catastrophes naturelles, y compris les incendies et les inondations, financées par le Fonds social européen ou par des programmes spécifiques tels que Forest Focus. Les États membres sont invités à intensifier leur coopération à l'échelle de l'Union européenne, de façon à garantir la disponibilité de moyens complémentaires de mobilisation rapide destinés à faire face à des situations d'urgence. La Commission est invitée à cofinancer la construction d'infrastructures et l'acquisition d'un équipement technologique de lutte anti-incendies. De nouvelles formes de prévention et de détection des incendies doivent être développées en recourant à des satellites et autres technologies de pointe.

Le rapport souligne la nécessité de réfléchir au rôle des forêts dans l'UE «dans le cadre d'une gestion systématique du territoire». Il souhaite une meilleure utilisation des Fonds structurels et du Fonds de cohésion pour des mesures structurelles de lutte contre la sécheresse, «principal facteur aggravant des catastrophes naturelles», ainsi que des incitations pour encourager un aménagement forestier et rural propre à créer un large éventail d'usages. Il ajoute que la monoculture ne doit être pratiquée «que dans des zones délimitées». Parmi les autres recommandations figurent l'augmentation du financement du programme Forest Focus, un financement suffisant pour la sauvegarde du réseau Natura 2000 et l'utilisation de fonds communautaires pour la restauration des zones du réseau touchées par des incendies ou des inondations.

Enfin, les membres demandent l'aggravation des sanctions dont sont passibles les «actes criminels commis contre l'environnement», en particulier les incendies volontaires.

Catastrophes naturelles, incendies, inondations et sécheresses: aspects environnementaux

En adoptant par 450 voix pour, 38 contre et 13 abstentions le rapport d'initiative de Mme Edite ESTRELA (PSE, PT), le Parlement se rallie largement à la position de sa commission de l'environnement et se réjouit de la sensibilisation accrue du public vis-à-vis des mesures environnementales de prévention des catastrophes. Abondant dans ce sens, le Parlement propose, lui aussi, des mesures de prévention en se focalisant en particulier sur celles liées au changement climatique : à savoir les inondations et les incendies.

En ce qui concerne la politique de l'eau, le Parlement estime qu'il est urgent d'appliquer pleinement le principe d'utilisateur-payeur et de pollueur-payeur afin de garantir une gestion plus rationnelle de l'eau. D'autres mesures originales sont réclamées comme la construction au niveau communautaire d'infrastructures spécifiques de prévention et l'acquisition d'un équipement technologique de lutte anti-incendies incluant des moyens aériens.

En ce qui concerne la problématique des forêts, le Parlement invite les États membres à se pencher sur la question de la gestion systématique du territoire en lien avec les phénomènes d'inondations. Il propose l'ouverture d'un débat public sur la fonction environnementale, sociale et économique des forêts européennes, en utilisant au mieux les Fonds structurels pour se prémunir de la sécheresse, en favorisant l'aménagement forestier et en promouvant la mise en place d'un sens accru de la responsabilité de la part des propriétaires.

Sur le plan préventif encore, le Parlement demande un cadre législatif commun d'intervention et de prévention des catastrophes naturelles, à travers notamment l'adoption du nouveau règlement sur le FSUE et de la directive sur l'évaluation et la gestion des inondations, ainsi que du programme Forest Focus. Parallèlement, un soutien devrait être octroyé au reboisement des zones affectées et à la réhabilitation des paysages détruits.

Parmi les autres mesures essentielles, la sensibilisation du public occupe une place majeure avec l'adoption de bonnes pratiques, la diffusion des procédures à suivre en cas de situations de catastrophe financées par le Fonds social européen ou le programme Forest Focus et la formation de la population et ce, dès le plus jeune âge.

Les États membres doivent également intensifier leur coopération en matière de protection civile à l'échelle de l'Union européenne, de façon à

garantir la disponibilité de moyens en cas d'urgence. Sur le plan financier toujours, des efforts sont attendus pour allouer des ressources suffisantes au réseau Natura 2000. La reconstruction/réhabilitation des zones relevant du réseau Natura 2000 et endommagées par les inondations, la sécheresse ou les incendies devrait notamment être financée par les Fonds communautaires. Au niveau des États membres, ce sont autant de fonds forestiers nationaux qu'il importe de créer d'urgence pour prévenir les catastrophes naturelles et assurer le renouvellement des forêts.

Pour lutter contre les incendies, le Parlement estime que le recours aux nouvelles technologies devrait également être accru (utilisation de satellites et autres technologies de pointe), de même que la collecte et le recyclage de la biomasse forestière résiduelle. Il faut également fortement alourdir les sanctions pour les actes criminels commis contre l'environnement, ou à l'origine des incendies de forêts. Le Parlement demande dès lors à la Commission de soumettre une directive sur la prévention et la gestion des incendies prévoyant l'élaboration de cartes de zones à risques et de plans de gestion des risques. Cette cartographie des risques devrait porter à la fois sur les zones d'incendies mais aussi sur les zones d'inondations. De même, une véritable politique européenne de la prévention et de la gestion de la sécheresse est réclamée avec la mise en place, attendue depuis longtemps, d'un Observatoire européen de la sécheresse.

À noter que le présent rapport est étroitement lié à 2 autres initiatives portant sur les aspects agricoles et de développement régional des catastrophes naturelles (voir INI/2005/2195 et INI/2005/2193).